

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, M. Mamadou Dramé (sauf point 1), Mme Elsa Solvignon (sauf point 4 et 5), M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Isabelle Dutronc.
Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin.
M. Michel Souillac représenté par Mme Véronique Vela-Rodriguez.
M. Yann Pirolli représenté par M. Christian Caristan.
M. Julien Baillergeau représenté par M. Josselin Aubry.
Mme Muriel Ethève.représenté par M. Philippe Vafiadès.
Mme Aurélie Million, représentée par M. Antoine Madelin.
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane.

Étaient absent.es :

M. Dramé (point1).
Mme Solvignon (point 4 et 5).
M. Jean-Jacques Um.
M. Cyril Gallon.

Monsieur Antoine Madelin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2022

M. Madelin fait deux remarques : A la fin de la page 25, il est mentionné qu'à l'Hay-les-Roses il y a un projet d'agence postale. Or l'agence est existante et non en projet. Ensuite en page 26, il convient de rectifier un paragraphe concernant la rénovation de l'AVARA.

Madame la Maire prend acte.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité, a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2022.

2. Approbation de la refonte tarifaire des activités extra et périscolaire à compter du 1er janvier 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pallier, rapporteur,

Monsieur Doms fait deux remarques, l'une sur le fond et l'autre sur la forme. Sur la forme, il expose son regret de ne pas avoir pu assister à cette dernière commission "ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire" car il s'agit d'une réforme importante et fait remarquer que les élu.es d'opposition sont prévenu.es au dernier moment. Une semaine ou quinze jours avant c'est trop peu, et demande qu'à l'avenir on définisse en même temps que les dates des conseils municipaux celles des commissions municipales pour assurer un bon fonctionnement des commissions municipales.

Monsieur Doms fait une seconde remarque, et indique que cela fait des années qu'il entend dire qu'il faut que les commissions vivent or, là, c'est un projet qui date de plus d'un an et il n'a été évoqué dans aucune commission ce qui est dommage pour le débat public. Face à cette inutilité, il indique qu'il ne prendra pas part au vote, tout en précisant que, sur le fond, cela semble convenir.

Monsieur Pallier lui répond qu'il a pris soin, cette fois ci, en transmettant aux élus.es le compte rendu de la commission " ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire" d'indiquer la date de la prochaine commission qui est prévue pour le 29 novembre ainsi, le délai de prévenance était respecté - Cette information figure dans le mail que monsieur Doms a reçu. Concernant les contributions, l'évolution, les améliorations du nouveau tarif de quotient familial seront les bienvenues dans le cadre du bilan- après quelques mois de fonctionnement et de mise en œuvre.

Monsieur Madelin tout d'abord, remarque, comme l'a dit monsieur Pallier, qu'il était grand temps car ils savaient tous, collectivement, que cette réforme était nécessaire, que le système actuel était injuste, créait des effets de seuil notamment complexes, il était donc temps que cette réforme soit prise d'autant que la Chambre régionale des comptes l'avait dit en 2018.

Ensuite, sur le fond de cette réforme trois remarques : D'abord, on observe que le revenu mobilisable par plafond est fixé à 1500 euros en 2023. Concrètement, cela signifie qu'une personne seule ou un couple gagnant à eux deux 4000 euros, avec un enfant sont traités comme une personne seule ou un couple gagnant 7800 euros, cela ne paraît pas juste. Évidemment il faut un seuil maximal, mais ce seuil maximal semble trop uniforme pour trop de personnes et pour trop de familles Fresnoises. On est quasiment dans un rapport du simple au double et il semble qu'il ne devrait pas avoir le même tarif qui s'applique- Donc ne pas être avec le même TPI, la même part à payer de la cantine ou de l'accueil périscolaire.

Le deuxième point, c'est que cette part maximale est assez importante, c'est à dire quel que soit le revenu de la famille, elle ne paierait pas plus de 50% du service et là on est déjà à 60 %. Ce montant assez élevé se combine avec la première remarque faite : Ainsi une personne qui gagne 4000 euros et qui a un enfant non seulement va payer la même chose qu'une personne qui gagne 7800 euros, et, en plus, cette même chose est de 60 % et non de 50 %. D'ailleurs ces éléments là font penser que la réforme risque de ne pas être à somme nulle pour le budget de la ville, cette dernière risque de faire des bénéfices sur cette réforme, cela a été projeté en page 17 et 18, montrant qu'il y avait 41 % de gagnants à la réforme - 13% pour qui cela ne changeait rien et 46 % de perdants. Lorsqu' il y a un peu plus de perdants que de gagnants, on s'imagine spontanément que cela risque de coûter plus cher aux familles et cela c'est quelque chose qui ne va pas car, déjà, le système actuel demandait une contribution importante des familles.

La dernière remarque concerne la page 8 du règlement " *Toutes les autres modifications liées à la durée du travail ou liées à un changement d'employeur seront prises en compte l'année suivante* ", Monsieur Madelin fait remarquer que, s'il a bien compris, cette disposition, alors elle semble assez rigide et complexe.

Monsieur Pallier répond ne pas avoir sous la main le simulateur pour faire les calculs indiqués et indique que l'on pourrait aussi se dire, pour reprendre la proposition de monsieur Madelin, qu'il faudrait augmenter le tarif maximum payé par les personnes aux revenus les plus importants mais ce n'est pas la volonté de la ville.

Monsieur Madelin répond qu'il s'agit d'une manière peu orthodoxe de reprendre sa proposition car, ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur Pallier indique que ce qui les a guidés dans les différents paramètres dans la formule RMPP c'est le revenu fiscal de référence, le nombre de personnes à charge et c'est aussi le reste à vivre à 8 euros aligné sur celui retenu par le C.C.A.S, y compris le revenu minimum à 190 euros par part et 1055 euros (plafond). C'est l'ensemble de ces paramètres qui a permis de faire ces simulations et d'arriver à cette proposition relativement équilibrée, relativement conforme et préservant ou évitant que beaucoup de familles ne soient perdantes dans l'histoire de ce dispositif.

Monsieur Pallier précise qu'il faut relativiser la part des familles qui sont perdantes car, sur les 46 % le surcoût est inférieur à 10 euros par mois pour toutes les activités péri et extrascolaires. Pour 25 % d'entre elles donc, les familles perdantes seraient de l'ordre de 21 % et non de 46 % pour lesquelles le coût des activités serait supérieur à 10 euros par mois et il s'agit de familles ayant des revenus relativement conséquents, se trouvant dans les tranches de revenus fiscaux de référence les plus élevées de 5000 - 6000 -7000 euros par mois. Il ne pense pas que ce surcoût soit insurmontable pour ces familles. L'idée c'est aussi de préserver les recettes de la ville et c'est pour cela qu'il a été retenu le principe de 60 % de taux de participation maximale. D'autres villes ont des pratiques différentes, certes, mais d'autres villes ne prennent pas en compte le reste à vivre donc tout est envisageable, différents paramètres sont possibles, ce qui nous paraît important c'est le résultat. C'est le tarif que chaque famille paiera au delà des différents paramètres avec un tarif individualisé et avec la volonté que ce tarif soit le plus proche possible du tarif payé aujourd'hui principalement pour les familles aux revenus les plus modestes.

Madame Sadane déclare s'exprimer au nom du groupe « *PS & Apparenté.es* » en soulignant deux points : Tout d'abord, la baisse des tarifs les plus bas pour les familles les plus fragiles est une priorité. Il est important également de prendre en considération le fait que cela va permettre à des enfants de pouvoir accéder au service de la restauration et donc à un menu équilibré, ainsi qu'à des activités de loisirs durant un temps de deux heures. Elle souhaite ensuite rappeler leur attachement au service public par cette délibération en remerciant l'ensemble des personnels communaux notamment, le personnel d'accueil car, les métiers d'accueil sont les fondements du service public.

Monsieur Oberhauser s'exprimant au nom du groupe « *Communiste Citoyen Citoyenne* », indique que le fait d'entrer dans cette réforme du quotient dont, peu de ville l'ont faite notamment est un avantage. Adopter le taux de participation individualisé, qui est celui qui s'approche du coût de la dimension la plus juste et qui s'appuie également sur la dimension du taux d'effort, est l'approche la plus juste, la plus équitable par rapport à leurs populations et comme vient de le dire madame Sadane au bénéfice des publics qui participent aux activités.

Monsieur Madelin fait remarquer qu'il n'y a pas eu de réponse sur ce qu'il demandait, à savoir les rigidités évoquées en page 8 du règlement pour les recalculs en cas de changement de situation notamment le temps partiel.

Madame La Maire répond qu'une souplesse a été introduite avec le rôle de la commission sociale qui est chargée de voir les cas particuliers notamment, pour les familles n'ayant pas de feuille d'impôt ou ayant des changements au cours de l'année. Ces cas pourront être soumis à cette commission.

Monsieur Pallier rajoute, qu'il a été souhaité prendre en compte des situations qui se traduisent par évolution, une diminution significative des revenus du foyer fiscal (séparation, divorce etc...) donc, il y a une prise en compte sans attendre des changements conséquents dans la situation des revenus du foyer fiscal- les changements d'employeur ne se traduisant pas forcément par une diminution, une variation importante du revenu de la famille.

Monsieur Caristan fait remarquer que les situations difficiles ont toujours été prises en compte et ne voit pas de rigidité.

Monsieur Madelin répond qu'il comprend les réponses apportées mais, que, cette phrase dans le règlement semble ne pas être en cohérence avec ce qui est dit. Il s'agit de la bonne manière de fonctionner mais ce qui est écrit dans le règlement vient créer un trouble.

Madame La Maire répond que lorsque l'on met en place une telle réforme qui concerne deux mille familles, donc deux milles quotients à calculer, il faut un règlement. Un règlement apporte toujours une certaine rigidité, c'est pourquoi il a été mis en place cette possibilité de réétudier les particularités car un temps partiel, cela n'a pas automatiquement de conséquences, tout dépendant de l'ampleur du changement. C'est pour cela que, dans le règlement, il est précisé que c'est tous les ans car il n'est pas faisable de passer son temps à refaire les calculs pour les familles dès qu'il y aurait un tout petit changement sauf, pour les cas de changements entraînant des mesures sociales à prendre. Dès lors, le C.C.A.S sera en mesure de faire le recalcul car, la ville sait faire preuve de souplesse. Madame La Maire souligne la nécessité d'un règlement pour être compréhensible.

Monsieur Madelin remercie madame la Maire en retenant que sa réponse est plus rassurante que le règlement en lui-même.

Monsieur Doms fait remarquer qu'il est en désaccord car s'il y a eu besoin d'écrire cela dans le règlement. Il faut aller jusqu'au bout en disant " si cela ne modifie pas le revenu de plus de 5% ou 10 %, il est contre l'excès de réglementation. Il demande que les règlements soient modifiés et précise plutôt : le principe est un recalcul tous les ans sauf en cas de changement important de plus de 10%.

Madame La Maire précise, qu'il y a un règlement avec une règle, et une possibilité d'avoir un traitement plus humain, moins mécanique, d'appréhender la situation de la famille, ce qui permet d'avoir un règlement moins lourd avec une faculté d'étudier les situations des familles.

Monsieur Doms rétorque qu'il ne trouve pas cela moins lourd.

Madame La Maire répond travailler avec des services qui donnent aussi leurs (*coupure par intervention hors micro de monsieur Doms*).

Madame La Maire précise qu'il y aura une évaluation au bout d'un an qui permettra en effet changer le règlement ou faire très certainement des modifications car le projet a beaucoup été travaillé, et semble bien abouti. La ville est prête à le lancer de cette manière et l'évaluation sera faite au bout d'un an pour voir s'il faut modifier certaines choses.

Madame La Maire conclut que cette nouvelle réforme a été appelée des vœux de tous depuis plusieurs années et elle aboutit aujourd'hui dans un contexte général de grande incertitude mais, néanmoins, le fait de pouvoir présenter ce soir cette réforme a un aspect rassurant car, il sécurise de manière encore plus forte la participation des familles aux coûts des prestations, dans une dimension d'équité, de solidarité et de simplicité.

Madame La Maire remercie les services et les élu.es en charge de ce dossier qui, ont œuvrés dans la concertation pour nous donner ce nouvel outil mis à la disposition des Fresnois.es.

Madame La Maire met aux voix :

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), – **6 contre** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude.

3. Approbation de la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie Legros, rapporteure.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de participation de la Ville de Fresnes au déploiement expérimental du dispositif « Pass numériques » mis en œuvre par la Métropole du Grand Paris sur son territoire et a autorisé Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer ladite convention et tout document ou tout acte annexe à intervenir relatif à ce dispositif.

4. Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne – Approbation de la convention d'objectifs et de financement « accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure.

Madame Elsa Solvignon est absente lors du vote.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, la proposition de la convention d'objectifs et de financement ci-annexée par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, sise quartier de l'Échat – 2, voie Félix Eboué à Créteil (Val-de-Marne) pour l'année 2022, a autorisé Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces administratives et comptables s'y rattachant.

5. Demande de renouvellement d'une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour le projet d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture de la bibliothèque Gabriel Bourdin

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure.

Madame Elsa Solvignon est absente lors du vote.

Madame la Maire précise que cette délibération permettra de continuer à ouvrir la bibliothèque le dimanche et d'effectuer le soutien scolaire le mercredi.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, le renouvellement de la demande de subvention auprès de l'État effectuée dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin, portant l'ouverture hebdomadaire de 37 à 44 heures, en instituant la journée continue le mercredi de 10 heures à 19 heures et en ouvrant désormais le dimanche de 11 heures à 17 heures du 1^{er} octobre au 30 avril.

6. Extension des passeports jeunes

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, que les passeports jeunes s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par la Ville.

7. Approbation d'un partenariat d'aide à la diffusion et de soutien à la création conclu entre les théâtrales Charles Dullin et la Ville - Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention de partenariat

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, le partenariat entre la Ville et les Théâtrales Charles Dullin pour les saisons 2022-2023 et 2024-2025 et a autorisé Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer ladite convention et tout acte à intervenir.

8. Approbation de la convention de partenariat pour le spectacle « invasion » le 19 novembre 2022 à la Grange Dîmière

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat pour le spectacle « INVASION » le 19 novembre 2022 à la Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention de partenariat ainsi que tous les actes y afférents.

9. Débat du Conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Doms fait l'intervention suivante :

" Ce document contient une contradiction interne majeure.

Si on veut densifier la ville pour réduire l'étalement urbain, cela va induire un besoin de transports encore supérieur.

Mais verdier la ville et développer les circulations douces nécessite de réduire la place consommée par les transports de surface, à savoir les voitures individuelles énormément consommatrices de places, même en covoiturage, et aussi les bus et tramways qui, eux aussi, consomment beaucoup d'espace.

A cette quadrature du cercle, il n'y a qu'une solution possible, développer fortement les transports souterrains, autrement dit les métros.

Avec le Grand Paris Express, on va avoir de nouvelles lignes dites orbitales, comme la ligne 15, mais pour pouvoir se rendre de n'importe quel point de la MGP à n'importe quel autre il faut aussi des lignes radiales comme la ligne 14 ou la 11 qui va être prolongée assez loin à l'est, suite à la mobilisation des maires concernés.

Mais deux lignes radiales (la 14 et la 11) plus quelques RER ne peuvent suffire. Si on veut vraiment opérer la transition de la voiture vers le métro, il faut prolonger toutes les lignes parisiennes au moins sur toute la zone dense de la MGP et même un peu plus loin pour que la grande couronne dispose de stations avec des parkings.

Avec ce réseau dense, la plupart des habitants de la MGP pourront rejoindre une station de métro en moins de 10 minutes de marche et souvent beaucoup moins, et quelques minutes seulement si on peut dédier la moitié de nos rues aux vélos et trottinettes électriques : mais pour cela il faut avoir sérieusement diminué le trafic des voitures et des bus. Tout se tient.

Question investissement total, j'ai refait les calculs, toujours sur la base d'un coût moyen de l'ordre de 200 millions d'euros du km, qui est celui du prolongement de la ligne 11. Le prolongement de toutes les lignes parisiennes ferait plutôt 100 kms que les 150 kms que j'avais estimés à la louche pour mon intervention du conseil précédent. Cela ferait donc de l'ordre de 20 milliards d'euros. Si l'investissement se fait sur une vingtaine d'années cela ne représente que 1 milliard par an.

Et ceci n'est pas une dépense mais un investissement à très long terme. Pensez que la ligne 1 du métro a déjà 122 ans.

Ne pas indiquer en tête du document cette condition nécessaire au développement durable de la MGP, invalide complètement toutes les idées contenues dans le document, tout simplement parce qu'elles sont irréalistes si ce projet de métro généralisé n'est pas mis en œuvre.

Pour conclure ma proposition est simple :

- d'abord indiquer en tête de document que le présupposé du PADD est le prolongement sur les 20 prochaines années de toutes les lignes parisiennes sur toute la zone dense de la MGP, environ 7 à 8 km autour de Paris, avec un terminus au-delà, doté d'un grand parking pour voitures et vélos et d'une station de bus pour desservir les communes non dotées de RER.

- ensuite demander à la MGP et à la Région de fixer assez rapidement un schéma de prolongement des lignes de métro parisiennes, afin de pouvoir transformer le PADD en PLUI, en cohérence avec les futurs plans de transports ".

Madame Leclerc-Bruant répond en précisant l'attachement des élus.es à développer des transports lourds et d'essayer de remplacer les circulations par des véhicules individuels. Le contexte actuel démontre que les élus.es avaient raison de s'attacher à ce sujet des transports et précise que, pour sa part, étant amenée régulièrement à prendre le RER B, que l'on n'est plus sur un sujet de rallonger des lignes, mais bien sur un sujet de faire des transports du quotidien qui fonctionnent.

Il y a un délitement du service public, ce qui est le cas en Île -de-France mais aussi dans toutes les régions de France. Il y a donc un enjeu fort d'entretien du service public, des conditions de travail et de qualité de ce service. Si, déjà, on améliorerait l'existant cela avantagerait la mobilité durable. Enfin, elle souligne sur la densification qu'il est clair qu'il y a un besoin de logements en Île -de-France qui est lié à la dé- cohabitation, à la durée de l'allongement de la vie, au besoin de maintenir les personnes plus longtemps dans leur habitation plutôt qu'elles aillent en EHPAD et liée à une multitude d'éléments sociétaux. L'expérience de Fresnes prouve que, même si l'on a construit beaucoup de logements ces dernières années, Fresnes est tout juste en train de commencer à rattraper son retard de population que la ville avait dans les années 70. Cela prouve qu'il n'y a pas un parallélisme immédiat entre construire des logements de densification et d'augmentation du nombre d'habitants.

Madame Leclerc-Bruant souligne que, dans les compléments apportés à ce PADD, il est indiqué que pour répondre aux besoins de logement il ne faut pas répondre que par la construction mais prioriser la réhabilitation, la reconstruction de la ville sur la ville, comme cela a déjà été indiqué dans le PLU. Elle précise également qu'il semble pertinent de densifier aujourd'hui en petite couronne tout en préservant la biodiversité, les espaces de nature, les zones vertes et les trames vertes et bleues.

Monsieur Aubry expose que ce n'est pas comme si les Val-de-Marnais.es et les élus.es ne s'étaient pas battu.es sur la question des transports en commun car, c'est dans ce département qu'est née une bataille historique et la mairie de Fresnes y a largement pris sa part pour l'obtention d'une ligne de métro en rocade à Paris. C'est du projet du conseil départemental de l'époque et de l'ensemble des élus.es Val-de-Marnais regroupés en une association qu'est né l'existence d'un métro. La force de ce projet résulte de l'intelligence de l'ensemble des maires de se battre pour un projet d'intérêt général répondant aux besoins des populations de ce département, sans s'engager dans une bataille ville par ville qui, si elle avait été engagée, nous serions toujours en train d'attendre les premiers coups de pelles alors que deux métros d'envergure dans le département verront le jour d'ici les trois, quatre prochaines années.

Monsieur Aubry partage le point de vue de monsieur Domps concernant le sous-investissement de l'Etat concernant les transports en commun lorsqu'il était l'autorité organisatrice à l'époque du STIF. Malgré tout, depuis les années 2000 c'est la Région Île -de-France qui est l'autorité organisatrice du STIF, maintenant *Ile-de-France Mobilité*, qui peut décider si l'État peut accélérer ou non les financements, comme elle l'a fait pour le métro du Grand Paris, c'est donc à l'échelle de la région qu'il faut définir les projets dont parle monsieur Domps : Le prolongement du métro, la ligne 7 est saturée et son prolongement est déjà fait par le tramway et la ligne 14 allant jusqu'à Orly. Il n'y a pas de solution simple ni viable qui pourrait être souhaitable. Il y a des urgences, le projet du Grand Paris tel qu'il est et qui doit rattraper les trente à quarante ans de retard qu'a mis l'État dans les transports en région parisienne, ce qui amène déjà à 2035 voire 2040 pour la réalisation des lignes au moins jusqu'à la ligne 18.

La grande question aujourd'hui, dont la ville de Fresnes n'est pas absente du débat, c'est l'interconnexion avec le réseau de transport qui va arriver à nos portes dans deux ans. Il y a urgence à s'engager à la fois dans l'interconnexion avec la ligne 15 et la ligne 14, sur trois communes et sur l'institut Gustave Roussy qui seront les deux points d'interconnexion, comme d'améliorer la ligne du bus 286 dans ses fréquences et dans son trajet et peut être le lien avec le Trans-Val-de-Marne. Le problème des augmentations des radiales sur un système de transport déjà saturé c'est que la rocade en est la priorité, car tant qu'elle n'est pas construite, on ne pourra pas prolonger les radiales sans aggraver la situation du transport parisien. La troisième urgence est de réfléchir à une rocade de moyenne couronne puisque nous avons la tangentielle qui est en réalisation aussi. Il y a des solutions, en particulier, les solutions tram-train sur les voies du RER C, et puisqu'il y a une conseillère régionale dans la salle, ces solutions sont portées par la ville de Fresnes et peuvent être reportées auprès de la région dans la construction du prochain schéma directeur de la région Ile-de-France.

La ville de Fresnes, y compris cette majorité municipale s'est tout de suite inscrite dans l'association pour l'amélioration du RER B y compris avec l'enjeu très coûteux mais vital du dédoublement du tunnel de Châtelet entre le RER B et le RER D.

Il faut ré inverser la tendance des choix qui sont en train d'être pris aujourd'hui par la majorité régionale parce qu'on est à plus de cent soixante lignes de bus aujourd'hui où les fréquences ont été diminuées par la majorité régionale en place, six lignes de métro et autant de lignes de RER ; il y a une politique qui est mise en place consistant en un affaiblissement du niveau de transport en commun en région Île-de- France par *Île-de-France Mobilité* donc, par la majorité de Valérie Pécresse. L'urgence aujourd'hui, c'est de cesser la dégradation des conditions de transport en Île -de-France.

Monsieur Doms précise qu'il parle d'avenir et qu'il faut être radical en ne se satisfaisant pas de choses qui sont des sous-investissements sur ce sujet. Il a déjà félicité monsieur Nicolas Sarkozy d'avoir repris le projet du conseil général du Val-de-Marne. Le Grand Paris Express c'est très bien mais, derrière, il faut des radiales car si la ligne B est surchargée maintenant c'est parce qu'elle est la seule ligne qui va vers le sud si on prolongent les lignes 4, 12, vers le sud cela délaisse la ligne du RER B. La majorité est dans une attitude « prudente » mais on n'en est plus là, car, on ne peut pas constamment passer son temps à parler de la contrainte écologique, l'évolution climatique.... Et ne rien faire. Il faut être radical sur ce sujet, et dire qu'il y a " que " pour 20 milliards d'euros, ce qui n'empêchera pas d'entretenir la ligne B. Les bus, c'est bien en grande banlieue mais dans nos villes je préférerais des lignes de métros que des bus car, cela ne prend pas de place.

Monsieur Aubry répond qu'il ne faut pas mettre en parallèle le transport rapide sur de longues distances que sont les métros et la desserte de proximité que représente le bus.

Monsieur Doms explique que lorsque qu'il existera un réseau dense, cela deviendra un réseau de proximité. Dans Paris, il est possible d'aller partout en métro et précise, que les bus sont si lents qu'il faut être un touriste ou un retraité (et encore pas tous les retraités) pour les utiliser.

Madame Claude souhaite rajouter quelques précisions par rapport aux remarques qui ont été faites juste avant : Effectivement la responsabilité de chacune des institutions vis-à-vis des transports est à prendre en considération, néanmoins, il faudrait arrêter lorsque l'on demande aujourd'hui quelle est la politique que la Ville veut mettre en place et qu'il y soit répondu en disant « que dit la région ? ». Ensuite, il sera possible de reparler de tout ce que pourra dire la région car, pour l'instant nous souhaitons savoir dans le plan que vous amenez, dans toute la densification qu'elle peut amener, quelle est la mobilité qui peut être proposée face à toutes ces constructions qui peuvent être faites.

Car le sujet est là. Lorsque les élus.es parlent du RER B, elle, qui prend cette ligne de train constate que les problématiques aujourd'hui sont la gestion des transports, et le fait que quelquefois, ce n'est pas à la fréquence ni aux horaires que l'on aimerait. Ensuite, que se passe-t-il quand il y a trop de correspondances.

Aujourd'hui il y a des villes ou des métros vont bientôt sortir qui ont le luxe de se dire qu'elles vont avoir le métro et nous à Fresnes on se dit que l'on va améliorer les bus qui vont nous emmener au métro. Le sujet est que, face au plan que l'on veut mettre en place et face à la densification de la population, que nous devons observer, nos transports ne sont pas adaptés et , cela on doit pouvoir se le dire et l'on ne peut pas répondre face à la densification que la région ne met pas en place les transports qu'il faut.

On ne peut pas répondre face à une insuffisance, que c'est la compétence d'une autre car, soit l'on propose comme l'a dit Monsieur Doms dans ses remarques, et alors, elle pourrait entendre des propositions dans ce qu'il dit, peu importe l'appartenance politique. Elle y participera mais, pour l'instant, elle ne voit aucune autre proposition à part, des belles ambitions, vœux pieux mais quelles sont réellement les méthodes, les outils mis en place en face de toute la densification qui est proposée aux Fresnois.es aujourd'hui ?

Madame Leclerc-Bruant répond que c'est exactement l'objet du document présenté, avec le projet d'aménagement durable, les retours et les remarques que l'on veut faire, c'est justement développer l'offre du transport lourd qui doit être accompagné d'une ambition de raccorder les territoires non concernés – Ce n'est pas la ville de Fresnes qui va remplacer le travail du *STIF*. Le RER B, elle le prend plusieurs fois par semaine et depuis que cette nouvelle équipe est en place à la région, c'est absolument catastrophique, bien sur que le RER B est bondé parce qu'il y en a trois fois moins et en plus, ils sont omnibus. C'est une honte quand on voit la dégradation absolue aujourd'hui de l'offre de transport car, lorsque la région était de gauche avec socialistes et communistes, le combat était d'augmenter l'offre.

C'est inacceptable comment sont traités les usagers aujourd'hui.

Monsieur Oberhauser fait l'intervention suivante au nom du groupe des élus.es « Communiste Citoyen Citoyenne » : " Cette présentation du projet d'aménagement et de développement durable n'est pas une coquille vide, bien au contraire, en affirmant des choses extrêmement fortes, avec une présentation et une discussion de qualité qui a eu lieu avec un premier acte le 10 octobre 2022 ".

Il faut affirmer des orientations pour travailler à décider comment imaginer la transition écologique et sociale dont le territoire a besoin. Cette présentation pose clairement la question de l'enjeu du « droit à la ville », droit à la moindre pollution avec une densité maîtrisée, comme cela a été dit. Le droit à la ville se regardera dans l'articulation du schéma directeur de la région Île-de-France qui est en phase de concertation. Cette concertation est toutefois limitée car elle se contente pour l'instant, des institutionnels. La ville va s'y inviter et le PLUi sera un élément du débat pour la structuration. La question de la densité fera également partie du débat, comme cela a déjà été affirmée par les élu.es de la région, notamment sur la densification de la zone centre, particulièrement, Paris et la première couronne.

Il souhaite que ce débat existe aussi au sein du conseil municipal car, la destinée des villes sera liée aux décisions prises au travers du schéma directeur de la région Île-de-France.

L'enjeu du « droit à la ville » c'est des logements pour toutes et tous, la place de tous types de logement, la lutte contre les spéculations (foncière, immobilière), l'accès à des espaces rafraîchis, de nature, y compris dans la zone dense de l'activité, qui soit créatrice d'emploi utile et qui réduise aussi la distance emploi - domicile pour répondre aux problématiques de déplacements quotidiens. C'est aussi, des équipements publics favorisant la cohésion sociale, la solidarité.

Monsieur Oberhauser souligne qu'il est inscrit clairement dans le PLUi la nécessité de développer des transports collectifs, accessibles. Dans le cadre du plan des mobilités durables, c'est y compris de porter l'idée du prolongement de la ligne 4 du métro. Toutefois, il faut aussi aujourd'hui penser à la manière dont sont raccordés et structurés les déplacements entre territoires avec la deuxième couronne car, c'est une problématique qui se pose pour la ville de Fresnes qui est " très marquée, sacrifiée et crucifiée " sur les deux passages autoroutiers.

Il y a également, l'enjeu du fret, qui occupe la route contre qu'autres solutions alternatives, qui seront portées par la ville de Fresnes.

Monsieur Oberhauser soutient, qu'aujourd'hui, ce projet de PADD porte les ambitions dont la ville a besoin, pour répondre au quotidien sans obérer la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Monsieur Doms demande que le passé soit vu dans ses aspects positifs, par exemple, il rappelle que la ligne 1 du métro a été construite en dix-sept mois (dix kilomètres). Pour la suppression des voitures, cela ne sera pas envisageable tant qu'il sera impossible de se déplacer rapidement d'un point de la Métropole du Grand Paris (MGP) à un autre par les bus, compte tenu de leurs lenteurs. Il propose que la ville de Fresnes fasse des demandes concrètes à la région.

Monsieur Aubry répond qu'il y a déjà des demandes directes à adresser à la région, pour améliorer les transports des Fresnois.es : La baisse immédiate du pass navigo afin, de rendre accessibles à tous, des transports en commun - La remise immédiate de l'intégralité de l'offre de transport en Île-de-France - Le lancement rapide d'un tram- train sur le sud de la ville de Fresnes - La mise en place d'un transport efficace du type tramway ou bus propre sur le boulevard Stalingrad afin, de relier rapidement les futures stations Chevilly trois communes jusqu'au Kremlin-Bicêtre.

Madame Claude remercie monsieur Aubry pour ses propositions qui répondent à sa question précédemment posée du comment, mais ces propositions ont toujours des interconnexions pour aller dans d'autres villes.

Monsieur Oberhauser demande à madame Claude de prendre la quatrième proposition qui est le prolongement de la ligne 4.

Madame Claude explique qu'il s'agit d'idées proposées aujourd'hui, sur lesquelles il est possible de travailler mais, la question est la suivante : Quelle est la volonté politique de la ville de Fresnes à mener des projets.

Monsieur Doms rappelle que le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Wissous était un projet qui semblait faire l'unanimité.

Monsieur Oberhauser explique que la volonté politique de la ville de Fresnes est en train de s'affirmer dans un plan des mobilités durables qui est en cours de construction et en collaboration avec les habitants et rappellent aux élus qu'ils peuvent y participer.

Selon Monsieur Madelin, le problème des tarifs ne réglera pas la problématique de la saturation des transports sauf, à augmenter énormément le montant des tarifs, ce dont personne autour de cette table ne souhaite. Concernant la disponibilité du service cela est national du fait du manque de chauffeurs.

Monsieur Madelin rajoute qu'une prime de mille euros est proposée aux chauffeurs pour les attirer à venir travailler à la région mais, malgré cela, ils ne viennent pas parce qu'en fait, il n'y a plus de chauffeur de bus.

Il y a une panne de vocation des chauffeurs de bus notamment, pour des raisons de sécurité ou d'insécurité - La sécurité dans ce cas là, relève des compétences de l'État et pas particulièrement de la région.

Madame la Maire rappelle que c'est un débat sur le PLUi.

Monsieur Madelin rappelle la position du groupe " *Mieux vivre à Fresnes* " : " Pas de construction de logements supplémentaires s'il n'y a pas de places de stationnements, des transports, des espaces verts, des aires de jeux, des commerces de proximité et des bureaux avec des emplois, suffisamment de capacité d'accueil dans les écoles et s'il n'y a pas des conditions de sécurité et de propreté ".

Madame la Maire fait remarquer que ce document du PLUi met en avant la priorisation de la réhabilitation des bâtiments avant les nouvelles constructions.

Madame Leclerc-Bruant répond précise que le PLUi accorde des dérogations spécifiques pour les parkings afin, qu'il puisse y avoir une place de stationnement au minima par logement. Sur la question des bureaux et des activités, dans le PLUi l'objectif est de 60% de surface de plancher est dédié à de l'activité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), – **1 contre** – M. Richard Doms – **5 abstentions** – Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Grand-Orly Seine Bièvre.

10. Avis du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposé par la société Bordils en vue de modifier un atelier de mûrissement dans le marché d'intérêt national de Rungis

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Doms déclare n'avoir aucun avis sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **32 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude, M. Stéphane Lamart (représenté) – **1 abstention** – M. Richard Doms, donne un avis défavorable sur le dossier de demande d'enregistrement au titre I.C.P.E de la société BORDILS, pour un projet de modification d'un atelier de mûrissement sur une emprise foncière située à Chevilly-Larue dans le M.I.N.

11. **Avis du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposé par la société GEP RUNGIS LOGISTICS en vue de modifier de créer un centre de logistique urbaine**

Monsieur Madelin souhaite connaître la localisation précise de l'équipement pour savoir s'il augmente ou non l'imperméabilisation des sols dont dépend son vote.

Madame Leclerc-Bruant explique qu'il s'agit de réaménagement d'entrepôts mais, que par rapport aux entrepôts existants, on constate qu'il n'y a pas énormément d'effort qui soit fait pour lutter contre le ruissellement. Il s'agit de réserves pour attirer l'attention.

Madame la Maire précise qu'il s'agit bien d'un avis défavorable qui est proposé à l'assemblée délibérante de voter, pour aggravation du risque d'inondation.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis défavorable assorti des réserves suivantes sur le dossier de demande d'enregistrement au titre I.C.P.E de la société GEP RUNGIS LOGISTICS, pour un projet de création d'un centre de logistique urbaine sur une emprise foncière située à Rungis dans le M.I.N.

12. **Cession d'un pavillon situé 38, rue de la Garenne**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, la cession du pavillon situé 38, rue de la Garenne selon les modalités suivantes : montant 434 000 euros et l'acquéreur du bien prendra en charge les frais d'agence immobilière d'un montant de 23 976 euros T.T.C ainsi que les frais de notaire et de publication foncière et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer l'ensemble des actes permettant la formalisation de cette vente et dit que la recette correspondante sera imputée au budget communal.

13. **Modification de la rétrocession par Valophis Habitat à la Commune des phases 1 à 4 des équipements publics de la zone d'aménagement concertée de la Cerisaie Sud**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, l'acquisition à l'euro symbolique des équipements publics suivants :

- Mail Stéphane Hessel et square public ;
- Rue Louise Bourgeois ;
- Noue du Temps des Cerises ;
- Rue Juliette Drouet ;
- Rue Marcel Duchamp sur les sections situées aux abords des lots B, C, D et K
- Aire de jeux de la Cerisaie ;

Que cet acte se fera selon les modalités suivantes :

- La signature de l'acte de cession sera assortie d'un engagement de reprise des désordres et malfaçons constatés.
- Les frais annexes à ces acquisitions seront à la charge de la Ville.

Autorise Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer l'ensemble des actes permettant la formalisation de cette rétrocession et dit que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

14. Avis sur le compte rendu annuel à la collectivité locale de la Z.A.C Cerisaie sud pour l'exercice 2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **29 voix pour**, Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart (représenté) – **3 contre** – Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin **et** Mme Jessie Claude – **1 abstention** – M. Richard Domsps, de donner un avis favorable à l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la Z.A.C Cerisaie Sud pour l'exercice 2021.

15. Avis du conseil municipal sur les demandes de dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour l'année 2023 – branche alimentation générale

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **30 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart (représenté) – **3 abstentions** – Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin **et** Mme Jessie Claude, d'émettre un avis défavorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail relevant de la branche « alimentation générale » les dimanches 10, 17, 24 et 21 décembre 2023.

16. Approbation des redevances d'occupation du domaine public à compter de l'année 2023

Monsieur Madelin souhaite proposer une modification sur la ligne des stands " manifestations, marchés et foires éphémères ". Il est prévu une augmentation symbolique à onze euros mais qui n'est pas nécessaire sur le budget de la ville et compte tenu de l'état de ces marchés.

Monsieur Pallier précise que cette délibération porte sur l'occupation du domaine public donc, les marchés de Noël, par exemple et non sur les marchés alimentaires.

Monsieur Madelin estime que cela ne change rien puisqu'à une époque, il y avait le marché paysan, avec beaucoup de mal à fidéliser les forains, ce serait donc une bonne chose de ne pas augmenter ce tarif pour les initiatives futures.

Madame la Maire précise que l'accent a été mis sur les terrasses pour nos restaurateurs.

Monsieur Pallier rajoute que cette proposition de modification aurait dû être faite en commission pour une concertation mais, n'y voit pas d'objection à ce que le tarif soit conservé à dix euros pour les " manifestations, marchés et foires éphémères ".

Madame la Maire précise qu'il est proposé la délibération telle qu'elle est présentée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart (représenté) – **3 abstentions** – Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude, l'actualisation des tarifs d'occupation du domaine public communal à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué dans la délibération.

17. Personnel communal – refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur Domsps fait le constat que la ville est 2,5 fois plus inégalitaire que les maximaux nationaux donc, même une amélioration à la marge, on reste encore dans du très inégalitaire. C'est pourquoi il va continuer à voter contre.

Monsieur Pallier répond qu'il faut se méfier des comparaisons entre les régimes indemnitaires des collectivités territoriales et ce qui existe au niveau de l'État parce que les typologies d'emploi sont très différentes : Au niveau de l'État, ce sont surtout des agents de catégorie A ou B et ils n'ont quasiment pas d'agents de catégorie C alors que c'est la pension inverse dans les collectivités locales.

Monsieur Domsps désapprouve l'argumentation de monsieur Pallier et réitère son choix de voter contre cette délibération.

Monsieur Pallier rappelle que l'effort fait par la collectivité locale est important car, on est passé de 1 500 000 d'euros en 2020 à 2 000 000 d'euros au niveau de l'IFSE et rajoute le CIA en 2023 qui va représenter 150 000 euros, ce qui a permis de corriger beaucoup des dysfonctionnements.

Monsieur Pallier précise que 80 % des agents de catégorie C ont bénéficié en 2021 d'une revalorisation conséquente de l'IFSE par une enveloppe de 200 000 euros et pense qu'en la matière, il est toujours possible de faire mieux mais qu'il a déjà été fait beaucoup et ceci dans un contexte difficile malgré les réductions des dotations de l'État, l'inflation des dépenses notamment de l'énergie. Il y a aussi la revalorisation des traitements des agents en 2022 de 3.5 %.

Monsieur Aubry se félicite, comme en 2020, de la mise en œuvre du RIFSEEP sur Fresnes et de la manière dont il est appliqué. Il faut mettre en parallèle le travail qui a été fait en 2020 et celui présenté en 2022 car, à eux deux, ils présentent les deux orientations suivantes : lutter contre la vie chère et maintenir le service public et voir l'améliorer en facilitant sa capacité à recruter.

Monsieur Aubry rajoute que ces deux enjeux sont maintenus dans une période de fortes pressions budgétaires pour les collectivités locales, à la fois par la hausse des énergies et par le choix fait par l'État de faire peser sur les collectivités locales l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. C'est un milliard cent de dépenses pour les collectivités locales contre une participation prévue de 180 millions d'euros de l'État.

Monsieur Aubry souligne l'urgence que la loi de finances 2023 prenne en compte à la fois un bouclier tarifaire pour les collectivités et une réintégration par l'État du point d'indice à sa charge et pas à celles des collectivités locales. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé dans les ateliers à la mise en œuvre du RIFSEEP.

Madame la Maire s'associe à ces remerciements pour tout le travail qui a été fait pour ce beau projet, qui rééquilibre vraiment les salaires, mais, aussi, qui valorise les compétences et qui donne un bon coup de pouce aux salaires les plus bas de la collectivité. Elle remercie les services et monsieur Pallier qui a mené cette réforme d'une manière très pédagogique et aussi bien auprès de l'administration que des organisations syndicales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL a approuvé, **par 30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude, M. Stéphane Lamart (représenté) – **3 contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée) et M. Philippe Vafiadès, la réforme du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) selon les modalités définies dans la délibération, à compter du 1er novembre 2022 avec effet au 1er juillet 2022, ainsi que la mise en place du Complément Individuel Annuel (CIA) selon les modalités définies dans la délibération.

18. Régime des indemnités de fonction allouées aux élu.es

Monsieur Madelin affirme que son groupe votera contre cette délibération qui vient, selon lui, entériner une augmentation de la rémunération de Madame la Maire.

Madame la Maire regrette le procès d'intention fait par monsieur Madelin.

Monsieur Pallier rappelle qu'au niveau de la ville, l'enveloppe est inchangée, cadrée et d'un montant de 319 000 euros environ – Il s'agit d'une répartition entre l'indemnité de la Maire et des adjoints (l'indemnité des adjoints est d'un niveau inférieur à ce qu'elle était dans le passé). Les Fresnois.es n'ont pas été spoliés, comme le dit monsieur Madelin et ne pense pas que l'on puisse accuser Madame la Maire d'enrichissement personnel, dans la mesure où son indemnité est de 6000 euros bruts, ce qui ne semble pas scandaleux eu égard à la taille de la ville et des responsabilités.

Monsieur Domsps fait remarquer que lors de la présentation de la délibération relative au RIFSEEP, il a été expliqué que la situation était particulièrement difficile, ce qui justifiait un rééquilibrage. Par ailleurs, il y a une inquiétude du côté des associations qui ne sont pas certaines d'avoir une augmentation l'an prochain, notamment pour celles ayant des salariés. Il est donc, inopportun de revaloriser l'enveloppe des indemnités des élus.es, ce qui pourrait faire l'objet d'une discussion lors du vote du budget mais, pas à l'heure actuelle.

Monsieur Besnier est choqué par les propos de monsieur Madelin et trouve malhonnête de comparer des situations qui ne sont pas comparables : La situation précédente, avec un maire qui cumulait plusieurs fonctions et donc les salaires, lui permettant d'avoir une rémunération de maire beaucoup plus basse.

Monsieur Besnier précise que si la rémunération est importante mais doit être ramenée à la charge de travail et aux responsabilités incombant aux élus.es de l'exécutif. Il n'y a pas lieu de parler d'enrichissement personnel.

Madame la Maire rappelle que tout cela est réglementaire et se trouve dans le Code général des collectivités territoriales et précise que l'indexation des indemnités figure également dans ce Code.

Monsieur Aubry rappelle que les employeurs ne sont pas tenus de payer les heures qui sont prises par leurs salariés, pour exercer un mandat d'élu.es, c'est pourquoi l'indemnité de fonction vient remplacer un salaire.

Madame La Maire précise qu'elle n'a pas d'activité professionnelle à côté de son mandat de maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – **6 contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude, d'abroger la délibération n°2020-49 en date du 11 juillet 2020 portant approbation du régime des indemnités allouées aux élu.es locaux.ales et approuve la nouvelle répartition du montant effectif des indemnités allouées aux élu.es municipaux.ales.

19. Personnel communal – fixation des taux de rémunération pour travaux ponctuels

Monsieur Madelin trouve "gênant " d'entendre parler de lutte contre la précarité quand on est en train de voter un taux de rémunération au SMIC horaire de travaux ponctuels et c'est d'autant plus " gênant ", dans la foulée de la délibération qui vient d'être votée avec les explications qu'il a déjà données.

Monsieur Madelin affirme que son groupe va voter pour cette délibération pour s'adapter à l'évolution du SMIC mais, que le décalage entre les faits et le discours est " très gênant ".

Monsieur Pallier appuie sur le fait que la démarche de la ville, porte sur la réduction des emplois précaires avec une contractualisation d'un nombre conséquent d'emplois. C'est une volonté politique forte avec un impact financier non négligeable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'abroger la délibération n°2022-60 du 23 juin 2022 fixant le taux de rémunération des vacances et d'approuver la rémunération des travaux ponctuels, après service fait, sur la base des taux horaires mentionnés dans la délibération et ce à compter du 1^{er} août 2022.

20. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale pour la passation d'un marché portant sur la mise à disposition de cars avec et sans chauffeur(s) pour transport touristique, de loisirs, scolaire et extra-scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la mise à disposition de cars avec et sans chauffeur(s) pour le transport touristique, de loisirs, scolaire et extrascolaire et de désigner la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes et d'autoriser Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

21. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale pour la passation d'un marché public de fourniture et de livraison de mobiliers de bureaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture et de livraison de mobiliers de bureaux et de désigner la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes et d'autoriser Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

22. Avis sur la modification des statuts du SAF94

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis favorable à la modification des statuts du SAF94.

23. Budget – apurement du compte 1069

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, l'apurement en une seule fois du compte 1069 par le compte 1068 pour un montant de 171 039,17 euros.

6. Questions diverses

Monsieur Doms prend la parole et explique qu'il a été interpellé par des Fresnois au sujet des troubles qui ont lieu au cimetière ainsi que par un mail de Gérard Cambrune - C'est pourquoi, il réitère sa demande : qu'est il prévu comme installation de court terme afin, que les personnes établies au cimetière puissent vivre décemment, sans troubler la quiétude du cimetière ?

Monsieur Doms profite de sa prise de parole afin de prendre des nouvelles sur la réalisation d'une aire pour les gens du voyage.

Madame la Maire répond que les aires pour les gens du voyage sont gérées au niveau départemental par Madame la Préfète et cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de retour sur ce sujet.

Monsieur Doms lui demande alors si la ville et le département sont en règle ou pas.

Madame la Maire répond que tout est géré par Madame la Préfète et précise que cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de réunion sur ce sujet.

Monsieur Doms lui demande si l'on peut relancer Madame la Préfète sur le sujet.

Madame la Maire répond par l'affirmative.

Concernant le campement des Roms, Madame la Maire explique, que la ville a fourni des toilettes sèches, permet l'accès au cimetière pour venir chercher de l'eau, a scolarisé les enfants qui le souhaitent et a proposé des domiciliations aux familles. Mais cela n'empêche pas que la cohabitation ne soit pas toujours facile et nous avons des retours des personnes qui viennent visiter leurs défunts sur des difficultés de cohabitation entre le camp de Roms et le cimetière.

Monsieur Doms demande s'il peut être considéré qu'ils ont tout ce qu'il faut pour vivre décemment actuellement (sanitaires et eau) pour ne pas avoir à rentrer dans le cimetière.

Madame la Maire explique que l'accès à l'eau est dans le cimetière.

Monsieur Doms demande s'il n'est pas possible de faire une sortie d'eau afin que les habitants du camp de Roms ne soient plus obligés de rentrer dans le cimetière.

Madame la Maire explique que les habitants du camp se trouvent sur un terrain de l'État donc, seul ce dernier peut faire installer l'eau sur son territoire mais, cela ne semble pas être dans cette démarche.

Monsieur Doms réitère sa demande.

Madame la Maire explique que cela coûte très cher de faire ce type de branchement et précise, que les habitants du camp s'approvisionnent en eau, soit dans nos installations (le terrain de rugby) ou soit au cimetière.

Monsieur Doms déplore ces moyens d'approvisionnement en eau.

Monsieur Madelin souhaite alerter sur la situation en termes de sécurité suite aux événements dramatiques qui se sont produits d'abord place Charcot Zola, où un lycéen a été poignardé puis, aux abords du lycée Frédéric Mistral.

S'agissant au moins de ce qui s'est passé sur la place Charcot Zola, certains Fresnois.es ont eu la sensation que cet événement s'est produit, qu'on avait nettoyé » et qu'il n'y aurait pas de suite. C'est pourquoi monsieur Madelin demande qu'une action collective soit faite vis à vis des habitants afin de montrer que ce fait divers n'est pas lettre morte, qu'on les protège et souhaite que l'on investisse dans une police municipale dissuasive, bien formée, bien équipée et nombreuses avec seize policiers municipaux comme la moyenne des villes, de la taille de Fresnes.

Monsieur Madelin souhaite alerter aussi sur la question de la sobriété énergétique et savoir si la ville met des choses en place particulièrement pour cet hiver. Il déclare avoir appris d'un élu, qui a fait preuve de transparence, qu'on supprimait la patinoire du marché de Noël, comme c'était une patinoire synthétique et pas une patinoire avec de la glace, pour économiser deux ou trois éclairages cela n'est pas impactant. Il trouve que c'est dommage de perdre ce qui aurait pu être le plus attractif dans ce marché de Noël, ce qui était une bonne idée, une nouveauté – Il demande si la suppression de la patinoire est définitive et s'il y aura de vraies mesures pour la sobriété énergétique, et si la mairie prévoyait des mesures de soutien au pouvoir d'achat pour les Fresnois.es dans la période actuelle car, cela a été fait au niveau du département malgré le fait, que la mairie ait des finances très contraintes.

Il fait ensuite remarquer recevoir des signalements de prolifération de rats dans la ville, et demande si les opérations de dératisation sur le réseau des bailleurs sont concomitantes avec les opérations de l'intercommunalité et si d'autres opérations complémentaires sont prévues.

Pour finir, monsieur Madelin souhaite savoir s'il y a une échéance, une date ou un calendrier prévisionnel de travaux pour la fin de l'avenue de la Paix.

Madame la Maire répond sur les événements qui se sont produits au lycée, la ville a été très mobilisée avec la police nationale et la police municipale. La police nationale qui a mené une enquête amenant à l'interpellation de personnes qui étaient impliquées mais, qui n'étaient pas Fresnoises et, il y a une présence renforcée de la police nationale et de la police municipale aux abords du lycée. Madame la Maire souligne le fait que ce genre de sujet qui n'est pas spécifique à la ville de Fresnes, est soulevé lors des collectifs de maire. Elle affirme qu'il est inadmissible que des enfants aillent à l'école et ne soient pas en sécurité.

Concernant le plan de sobriété, Madame la Maire explique que la ville est en pleine réflexion et concertation avec les habitants et certaines associations et a mandaté deux élus : Frédéric Besnier, adjoint aux associations et Christian Caristan, vice-président du CCAS et adjoint chargé de l'action sociale afin de travailler avec les associations sur des pistes de sobriété pour cet hiver mais aussi de solidarité avec les personnes pour qui la crise est la plus difficile à aborder.

S'agissant du soutien au pouvoir d'achat, la ville a mobilisé un fond pour aider les familles qui rencontreraient des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

Concernant la problématique des rats, Madame la Maire indique que la ville effectue des dératisations comme le prouve, la présence dans toute la ville de petites boîtes noires et précise que la compétence pour effectuer ces opérations de dératisation ne relève pas de l'intercommunalité mais de la ville.

Pour la question relative à l'avenue de la Paix, Madame la Maire répond que la grande phase de réfection va arriver à son terme et sera très heureuse d'inviter la population à l'inauguration.

Monsieur Oberhauser répond s'agissant de la deuxième phase des travaux de la fin de l'avenue de la Paix, qu'il est prévu une modernisation de l'éclairage public.

La séance est levée le 20 octobre 2022 à 00 heures et 15 minutes.

Fresnes, le 15 décembre 2022

Le secrétaire,
Antoine MADELIN

La Maire,
Marie CHAVANON